

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 janvier 2022

Le vingt-six janvier deux mil vingt-deux, à 20 H 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Jean Pierre BRÉTHOUS, Maire.

Nombre de conseillers élus	15
Conseillers en fonction	14
Conseillers présents et représentés	14

Étaient présents : Thierry CLAVÉ, Thierry TAUZIA, Joël BATS, Françoise DUPIELLET, François BOCQUET, Jean-Luc DOUMENJOU, Monique LACROUTS, Bernard BALLAND, Karine RICAUD, Philippe LIBIER, Anne MANDON, et Mélanie BOGNENKO.

Absente excusée : Elodie GICQUEL

Procuration :

Elodie GICQUEL donne procuration à Jean Pierre BRÉTHOUS

Secrétaire de Séance : Thierry TAUZIA

Date de convocation 21.01.2022

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il présente ses vœux 2022 à toute l'équipe municipale en rappelant l'annulation des vœux municipaux initialement prévus le 23.01.2022.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 02.12.2021 :**  
**le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 02.12.2021.

• **DCM 2022/01 SYDEC : sécurisation lotissement Lalanne, route de Gaillères :**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'afin de sécuriser le réseau aérien électrique du lotissement Lalanne et de la route de Gaillères, une étude au SYDEC a été sollicitée (affaire 048769).

L'enfouissement concomitant des réseaux orange et de l'éclairage public a été également chiffré. Monsieur le Maire rappelle la mise en place de la fibre optique en cours sur le réseau aérien existant qui serait améliorée si l'enfouissement des réseaux orange était acté.

Le plan de financement des travaux se décompose comme suit :

**Sécurisation du réseau aérien électrique**

- Etude technique et administrative
- Dépose de 1029 m de réseau aérien
- Génie civil : 621 m de tranchée en terrain vierge, 570 m sous accotement, 784 m sous chaussée et 48 m de fonçage
- Fourniture et déroulage de 97 m de câble BT 95<sup>2</sup>, 1323 m de 150<sup>2</sup>, 180 m de 240<sup>2</sup> et 1039 m de 35<sup>2</sup>

Montant Estimatif TTC 271 087 €

TVA pré financée par le Sydec 43 443 €

Montant HT 227 644 €

Subventions apportées par :

SYDEC 45 529 €

CAS FACE 182 115 €

**COLLECTIVITE NEANT**

**Eclairage public**

- Etude technique

- Dépose de 12 foyers d'éclairage public
- Génie civil : 9 m de tranchée sous accotement, 35 m sous chaussée et 35 m en fonçage
- Fourniture et déroulage de 1191 m de câble EP, 1020 m de câblette de terre et 1098 m de fourreau 63/75
- Fourniture et pose de 4 mâts de hauteur 4 m équipés de lanternes Alyria
- Fourniture et pose de 27 mâts de hauteur 6 m avec crosse Iloa équipés de lanternes Atinia

Montant Estimatif TTC	102 853 €
TVA pré financée par le Sydec	16 096 €
Montant HT	86 757 €
Subventions apportées par :	
SYDEC	47 717 €
<b>COLLECTIVITE</b>	<b>39 041 €</b>

### Génie civil réseau Orange

- Etude technique
- Génie civil : 8 m de tranchée en terrain vierge, 73 m sous accotement, 187 m sous chaussée et 54 m en fonçage
- Fourniture et déroulage de 611 m de fourreau 42/45
- Fourniture et pose de 41 regards
- Pose d'1 chambre LO, 2 chambres L1 et 8 chambres L2

Montant Estimatif TTC	52 596 €
TVA pré financée par le Sydec	8 231 €
Montant HT	844 365 €
Subventions apportées par :	
SYDEC	15 779 €
<b>COLLECTIVITE</b>	<b>36 817 €</b>

### RECAPITULATIF

Montant Estimatif TTC	426 536 €
TVA pré financée par le Sydec	67 770 €
Montant HT	358 766 €
Subventions apportées par :	
SYDEC	109 024 €
CAS FACE	182 115 €
<b>PARTICIPATION COLLECTIVITE TOTALE</b>	<b>75 858 €</b>
<b>Dont</b>	
<b>Participation collectivité exclusive en Fonds Libre</b>	<b>36 817 €</b>
<b>Participation collectivité autorisée sur Emprunt</b>	<b>39 041 €</b>

Après avoir pris connaissance du plan de financement, et **après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité** le plan de financement ci-dessus et **autorise** monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.

Les dépenses afférentes sur fonds libre d'un montant de 36 817 € seront prévues au budget 2022 communal.

La partie autorisée sur emprunt d'un montant de 39 041 € sera contractée auprès du SYDEC.

Transmission en préfecture le 31.01.2022.

- **Réforme de la Protection sociale complémentaire dans la fonction publique**

Monsieur le Maire explique qu'en application de l'article 4 III de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente ordonnance, soit avant le 18 février 2022. Une commission de travail a été constituée afin de suivre ce dossier : Françoise Dupiellat Emma Dentraygues (secrétaire de Mairie) et monsieur le Maire.

- **PCS**

Tous les administrés, les agents communaux, les pompiers, la gendarmerie, la presse et la préfecture ont reçu l'invitation pour la présentation du PCS prévue le 10 février 2022 à 18h30. Mme Samson, directrice de cabinet de Mme la Préfète sera présente pour la signature du PCS ainsi que le représentant du Centre de Gestion M. Clément Lafon.

- **Bilan Noël des enfants et anciens**

Noël des anciens : la commune a reçu plusieurs courriers de remerciement de la part des anciens. Le budget a été respecté.

Le Maire a fait la demande auprès du CIAS de la Communauté de Communes pour obtenir la subvention de 7,5 € allouée par personne.

Noël des enfants : malgré les contraintes sanitaires le conseil municipal a souhaité maintenir ce rendez-vous. L'évènement a été convivial et le spectacle très apprécié.

- **Point marché communal**

Un premier constat est présenté. Le bar Ephémère semble indispensable pour assurer la pérennité du marché.

Mélanie Bognenko va prendre contact avec les exposants pour essayer d'obtenir un engagement de présence pour les prochaines éditions.

Dorénavant le flyer fera apparaître une mention indiquant la possibilité d'être informé de l'annulation ou pas du marché, à travers l'application Intramuros. La notion de Pass sanitaire pour le bar Ephémère sera remplacé par le Pass vaccinal.

- **Validation du tracé « chemins ruraux » pour étude Conseil Départemental des Landes**

Présentation au conseil de la proposition de chemin de randonnées... Le document travaillé en conseil municipal sera transmis au Département pour étude de faisabilité, en relation ou pas avec les communes limitrophes de Saint Maurice.

- **Questions diverses :**

\* formation des élus du 05 février 2022 (DIF)

Elle aura lieu à l'Hôtel restaurant des lacs d'Halco à Hagetmau. La formation interactive portera sur la cohésion d'équipe et le bilan de fonctionnement au bout de 2 ans. Aucun frais ne sera supporté par la collectivité.

\* point école

Monsieur Le Maire présente les effectifs actuels et à venir et fait part au conseil municipal de discussions qu'il entretient avec l'inspecteur d'académie.

\* avancement HLD

Le permis devrait être accepté rapidement. A ce stade, aucun problème n'a été relevé par le service Instruction Droits des Sols.

Monsieur le Maire précise que ce projet n'est pas éligible à la DETR, information communiquée par la Préfecture. En revanche, des contacts sont en cours avec la Région, le PETR, le Conseil Département 40...

\* date commissions

commission travaux le 16 février à 20h30

commission animation le 17 février à 20h30

commission sociale le 21 février à 20h30

\*Monsieur le Maire souligne le très bon travail réalisé par la commission communication pour la parution du bulletin municipal dans le délai prévu. Le journal d'information communal assure le lien nécessaire avec nos administrés.

\*Monsieur le Maire annonce l'arrivée d'une stagiaire proposée par le Centre de Gestion, en DU secrétariat de Mairie, pour une durée de 3 mois : Mme De Meyer Sandrine.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux pour leur participation et lève la séance à 22h50.